



L'informateur

75 – le 17 octobre 2019

Aujourd'hui, deux sujets. Le premier est très important.

- 1. Un message de notre président**
- 2. Vos bateaux et la glace**

1. Un message de notre président

L'Association des propriétaires du lac Clair est administrée depuis sa création en 2011 par des hommes et des femmes qui consacrent quelques heures par année de leur temps à l'aménagement, à l'intégralité et à la vie sociale du territoire ainsi qu'au maintien de la santé financière de l'organisme.

Certains des administrateurs actuels se sont joints au conseil depuis le début de son existence et sont disposés à continuer à y œuvrer encore quelques années. Toutefois, il s'avère essentiel que la composition du conseil se renouvelle régulièrement afin de maintenir son dynamisme et son efficacité.

L'Association fait partie de votre patrimoine au même titre que votre propriété au lac Clair.

Notre autonomie de gestion est le résultat d'efforts passés des membres œuvrant au sein du conseil.

Il est donc important que le conseil d'administration demeure un gardien fiable et compétent de vos avoirs immobiliers au lac Clair.

La façon la plus sûre de vous en assurer est d'offrir votre collaboration à l'administration de l'Association.

Il y a actuellement 3 postes d'administrateurs qui sont vacants et même si le conseil peut continuer à prendre des décisions avec un minimum de 4 personnes, il est nécessaire que les postes vacants soient comblés.

Nos règlements prévoient que les membres actuels du conseil peuvent choisir et s'adjoindre, sans autre formalité ou élection, de nouveaux administrateurs pour agir jusqu'à la prochaine assemblée générale de juin prochain.

Je vous invite donc à communiquer avec moi si vous désirez en savoir davantage sur le rôle que vous pourriez jouer au sein du conseil.

Il n'est pas nécessaire d'être un administrateur de carrière ou un expert en gestion pour siéger sur ce conseil.

Lorsqu'une décision à prendre requiert une certaine expertise, le conseil consulte au besoin les bonnes personnes si cela s'avère nécessaire.

Vous joindre à l'équipe de direction constitue aussi une façon privilégiée de faire valoir vos idées et vos valeurs en ce qui a trait à la gestion du territoire vous appartenant.

Le conseil tient 4 à 5 réunions par année ainsi que quelques réunions informelles au moyen de conférences téléphoniques.

Le moment de ces rencontres est fixé selon les disponibilités de chacun et leur durée est d'environ deux heures.

Les membres du conseil communiquent également par courriel pour décider de certaines situations plus urgentes.

Vous pouvez aussi consulter le site de l'Association qui explique le rôle et le fonctionnement du conseil.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette invitation à vous joindre prochainement aux administrateurs actuellement en poste.

Michel Bouchard
Président du conseil

2. Vos bateaux et la glace

Vendredi le 25 octobre, le débarcadère sera retiré du lac. Si votre bateau est encore à l'eau, il sera condamné à subir le même sort que les navires de Sir John Franklin.

Vos administrateurs
www.lacclair.org